

Grand Site



Supplément du magazine de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault

N° 2 - Février 2006

Saint-Guilhem-le-Désert

Gorges de l'Hérault



Aniane • Montpeyroux • Puéchabon • St-Guilhem-le-Désert • St-Jean-de-Fos

L'édito du Président

Le Grand Site de Saint-Guilhem-le-Désert et des gorges de l'Hérault s'étend sur une superficie de 10 000 m² et concerne cinq des 28 communes de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault : Aniane, Montpeyroux, Puéchabon, Saint-Guilhem-le-Désert et Saint-Jean-de-Fos.

En accord avec ces cinq communes, le Grand Site est devenu, dès 2002, de la compétence de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault.

Depuis cette date, élus et techniciens de la Communauté de communes pilotent l'Opération Grand Site. L'objet de l'OGS est de protéger et de mettre en valeur le site, de gérer la fréquentation, d'améliorer la qualité d'accueil du public et de favoriser le développement socio-économique local. Nous vous présentons dans ce supplément les nombreux projets en cours : certains font actuellement l'objet d'études alors que d'autres entrent cette année dans leur phase opérationnelle.

Remarquable et fragile, le Grand Site constitue une des richesses patrimoniales et naturelles de notre territoire qu'il convient de préserver. Nos réflexions et nos actions sur ce dossier sont guidées par un souci permanent : aménager et organiser les lieux tout en sauvegardant le site et en respectant ses habitants.

Louis Villaret,

président de la Communauté de communes
Vallée de l'Hérault

Sommaire

Actus !	2
Aménagement des abords du Pont du Diable	4
Activités de pleine nature	6
Maison de la poterie	8



L'abbaye de Gellone, Saint-Guilhem-le-Désert

Projet de convention : où en est-on ?

Afin d'assurer la gestion du site de Saint-Guilhem-le-Désert et des gorges de l'Hérault, la Communauté de communes a élaboré, en 2003-2004, avec la Direction régionale de l'environnement (DIREN), un programme d'actions. Validé par l'ensemble des partenaires, il s'inscrit dans un projet de convention d'objectifs et de partenariat.

La convention répond aux exigences de développement durable et prend en compte la notion de tourisme supportable. Plusieurs axes de travail la structurent :

- la réorganisation des déplacements automobiles dans les gorges de l'Hérault ;
- la restauration des espaces, sites et monuments remarquables ;
- une gestion raisonnée des espaces naturels et agricoles ;
- l'amélioration de l'accueil et de l'animation touristique et culturelle ;
- une gestion et une animation pérennes et équilibrées du Grand Site.

Les signataires de cette convention sont la préfecture, la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, les communes d'Aniane, Saint-Guilhem-le-Désert, Saint-Jean-de-Fos, Montpeyroux et Puéchabon, le Conseil général de l'Hérault, le Conseil régional du Languedoc-Roussillon et l'Office national des forêts. A ce jour, tous sont prêts à signer, seule la Région ne s'est pas positionnée.

Autour des olivettes

A Saint-Guilhem-le-Désert, la culture oléicole en terrasses occupait environ 150 hectares au début du XIX^e siècle. Depuis, elle a été peu à peu délaissée.

Afin de préserver la richesse des paysages, les savoir-faire et la culture locale, un Projet local d'aménagement concerté (PLAC) a été étudié. Cette étude a permis de programmer la reconquête de terres agricoles en friche.

L'Association foncière agricole (AFA) de Saint-Guilhem-le-Désert porte le projet de restauration des terrasses. Elle est accompagnée dans sa mission par la Communauté de communes Vallée de l'Hérault.

Aujourd'hui, les travaux de restauration ont été lancés dans le secteur de la combe de Carrelles et seront, d'ici quelques mois, lancés dans celui du Bissaou.

Les producteurs d'olives de la commune se sont regroupés, avec le soutien de la mairie, pour créer une huile d'olives des terrasses de Saint-Guilhem-le-Désert. L'association « Terrasses de Gellone » (ATG) a été créée fin novembre 2005 pour porter ce projet et, plus largement, pour promouvoir les productions agricoles et les savoir-faire locaux. Cette première huile, qui devrait sortir en faible quantité, sera présentée à tous au printemps prochain.



Les terrasses restaurées de la combe de Carrelles

Un plan de massifs pour les monts de Saint-Guilhem

Les monts de Saint-Guilhem-le-Désert sont des espaces naturels très sensibles aux incendies ; ils ont déjà subi des feux importants en 1973 et 1984. Ils abritent une des dernières forêts de pins de Salzmann (relique de l'époque tertiaire) abritant une faune et une flore spécifiques très rares qu'il importe de préserver. En raison de la topographie et de l'inaccessibilité du site, la prévention des incendies y est difficile ; le plan de massifs est un diagnostic

destiné à déterminer les moyens de lutte.

Une convention a été passée avec l'ONF en 2004. Elle a permis la réalisation par l'ONF d'un diagnostic pré-opérationnel, dénommé plan de massifs des monts de Saint-Guilhem-le-Désert, orientant, décrivant, chiffrant et organisant les actions opérationnelles de défense de la forêt contre les incendies (DFCI) à l'échelle du massif forestier des monts de Saint-Guilhem-le-Désert.

▼ Contact

- AFA de Saint-Guilhem
Mairie de Saint-Guilhem-le-Désert
04 67 57 70 17
- Association "Terrasses de Gellone"
Mme M.G. RICHARD
04 67 57 72 91
- Office national des forêts
Monsieur THOMAS
04 67 96 83 69
- Communauté de communes
Laure BENE
04 67 57 04 50



Le cirque de l'Infern et les monts de St-Guilhem

Des places de village réaménagées

La Communauté de communes Vallée de l'Hérault lance plusieurs opérations d'aménagement et de restauration par maîtrise d'ouvrage déléguée avec les communes du Grand Site :

- requalification de la place Etienne Sanier à Aniane ;
- aménagement de la place du Portal à St-Guilhem-le-Désert.

Des présentations publiques des projets d'aménagement auront lieu prochainement.

Aménagement des abords du Pont du Diable

Le projet se précise

Cœur du Grand Site de Saint-Guilhem-le-Désert et des gorges de l'Hérault, le Pont du Diable est reconnu patrimoine mondial de l'humanité par l'Unesco au titre des chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle. Situé au débouché des gorges de l'Hérault, il jouit d'une situation remarquable et d'une esthétique naturelle forte. La restauration de ce site s'inscrit dans le cadre de la mise en valeur des lieux et dans la volonté de la collectivité de le protéger d'utilisations contraires à sa préservation et à sa valorisation. L'objectif est de redonner au pont toute sa place au cœur d'un environnement respecté et préservé.

Les commissions départementale et supérieure des sites ont émis un avis favorable sur le projet d'aménagement des abords du Pont du Diable dès 2004. Le projet étant inscrit dans une procédure de Déclaration d'utilité publique, il a fait l'objet, au printemps 2004, d'une enquête publique sur les communes d'Aniane et de Saint-Jean-de-Fos. Au terme de cette enquête, le Préfet a déclaré le projet d'utilité publique.

Les aménagements prévus répondent aux objectifs suivants :

- Préserver et sécuriser le lieu.
- Organiser les stationnements.
- Organiser des cheminements piétons.
- Créer un espace d'accueil.

En janvier 2005, la Communauté de communes a lancé un concours pour désigner le maître d'œuvre. Vingt-huit candidatures ont tout d'abord été analysées par un jury ad hoc. Trois équipes ont été sélectionnées pour participer au concours. Leurs prestations ont été étudiées de façon anonyme par le jury qui a finalement désigné l'équipe APS - R. Ricciotti - Cap Vert - Studio Totem en raison de

la discrétion, de la légèreté et de la modernité du projet.

Un parti pris architectural et paysager unique

L'intervention architecturale et paysagère de l'équipe retenue joue sur la disparition, l'effacement et l'encastrement dans le territoire. L'objectif est de respecter totalement l'identité du site et d'assurer une cohérence globale d'aménagement tout en remplissant les objectifs poursuivis.

La démarche adoptée cherche à révéler le site sans en modifier les équilibres. Une attention particulière est portée au confort, à la qualité d'accueil et à la découverte des lieux par le visiteur, le spectateur et le baigneur.

Des éléments fondateurs

Le projet d'aménagement s'articule autour de plusieurs éléments pivots qui viennent mettre en valeur et assurer la préservation du Pont du Diable.

La Maison du site

Elle s'inscrit dans l'épaisseur de la terrasse alluviale haute de l'Hérault. Seule la façade ouest est visible, ouverte sur toute sa longueur sur le paysage du fleuve. La toiture est recouverte de terre et végétalisée d'essences de garrigue.



La passerelle

La Maison du site est donc invisible depuis la RD27 et à peine perceptible depuis le Pont du Diable. Le bâtiment joue la discrétion au profit de la beauté naturelle du site. Elle abrite un point d'accueil et d'information, un lieu de restauration, un espace de promotion du territoire et les équipements d'hygiène et de sécurité.

La passerelle piétonne

Le cheminement vers le Pont du Diable depuis les stationnements est en situation de balcon sur la vallée de l'Hérault. Une passerelle indépendante de la RD27 affirme la volonté d'autonomie du chemin et protège le visiteur des nuisances de la route. L'ouvrage est léger et élégant, il s'inscrit en harmonie avec la végétation. La RD27, quant à elle, est déplacée vers l'est sur environ 280 mètres.



Vue depuis la Maison du site

Le parc de stationnement

Les aires de stationnement sont divisées en trois terrasses qui s'enfoncent progressivement dans l'emprise élargie de l'ancienne carrière. Elles sont en pente vers le fleuve et étagées les unes des autres de deux mètres environ. De ce fait, elles n'ont aucun impact visuel sur le site. Au total, la capacité de stationnement s'élève à 450 places dont des places de camping-cars et bus.

Les efforts de l'équipe d'aménagement se concentrent sur trois autres points :

- La préservation et la mise en valeur des boisements existants : vignes, oliviers, chênes verts, pins d'Alep.
- Les cheminements piétons : plusieurs chemins sont prévus, non seulement pour relier les différents sites entre eux (aires de stationnement, maison du site, plage) mais aussi pour permettre au promeneur de parcourir les lieux et d'en découvrir la richesse.
- Des matériaux et des mobiliers qui s'insèrent parfaitement dans l'environnement naturel.

Point sur le déroulement du projet

- La mission de maîtrise d'œuvre a débuté en juillet 2005.
- Les acquisitions foncières sont en cours. Après discussion, environ la moitié des propriétaires ont déjà donné leur accord de vente.
- Les études techniques se poursuivent (études : géotechnique, d'impact, loi sur l'eau, architecturale...).
- Le dépôt du permis de construire et des autorisations en commission des sites devrait avoir lieu fin 2006.

Si les autorisations sont délivrées :

- la consultation des entreprises devrait se réaliser début 2007 ;
- les travaux pourraient débuter au premier semestre 2007.



Baignade au Pont du Diable

▼ Qualité des eaux de baignade

Durant toute la saison estivale, la DDASS de l'Hérault (Direction départementale des affaires sanitaires et sociales) analyse régulièrement la qualité des eaux de baignade dans le département. Les analyses portent sur les paramètres bactériologiques (microbiologie) et physico-chimiques (pH, coloration...).

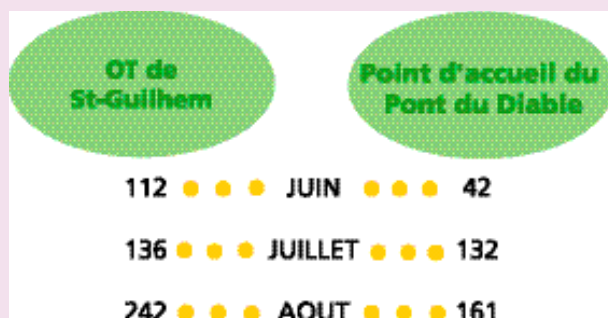
Au niveau de la plage du Pont du Diable, l'Hérault affiche depuis plusieurs années une qualité conforme sur l'ensemble des critères (c'est-à-dire de qualité bonne ou moyenne). Plus précisément, durant l'été 2005, sur les trois points de suivi eau de baignade du Grand Site, 13 prélèvements étaient de bonne qualité et 5 de qualité moyenne.

▼ Fréquentation touristique

Le Grand Site constitue le principal pôle d'attractivité touristique du territoire communautaire. La renommée du village de Saint-Guilhem-le-Désert, les paysages exceptionnels et les possibilités d'activités et de loisirs, dont la baignade, attirent les visiteurs.

La saison 2005 a connu une légère baisse de fréquentation par rapport à 2004. Cette inflexion reflète la tendance nationale en termes de fréquentation touristique. Au total, sur la saison 2005, 10 055 visiteurs ont été comptabilisés au point d'accueil du Pont du Diable et 15 086 à Saint-Guilhem-le-Désert.

Fréquentation* moyenne par jour :



* Enregistrement des visiteurs venus s'informer auprès du point d'accueil du Pont du Diable et de l'Office de tourisme de Saint-Guilhem-le-Désert.

Un schéma de gestion et d'aménagement Activités de pleine nature

Les monts de Saint-Guilhem-le-Désert et le causse de Puéchabon sont, avec les berges de l'Hérault, les trois pôles naturels du Grand Site. De multiples activités de pleine nature s'y pratiquent : randonnée pédestre, avec ânes, équestre, motorisée ; vélo tout-terrain et tout-chemin (VTT et VTC) ; spéléologie et canyoning ; escalade ; pêche ; chasse ; canoë kayak ; baignade ; course d'orientation. Pour protéger les espaces naturels tout en améliorant l'accueil des visiteurs, la Communauté de communes a lancé l'étude d'un schéma de gestion des activités de pleine nature (APN).

Dans le cadre de cette étude, une consultation et une concertation de l'ensemble des acteurs des APN ont été mises en place afin de connaître leurs attentes, leurs points de vue, leurs compétences, les actions mises en œuvre, les freins rencontrés.

d'aménagement sont prévus :

- la création de nouvelles boucles de randonnée (avec par exemple une spécification de circuits réservés aux VTT afin d'éviter certains désagréments tels que le croisement de VTT en descente et de randonneurs pédestres en montée) ;
- la mise en place d'une signalisation directionnelle et fluviale ;
- l'aménagement d'aires de départ ou d'arrivée pour le stationnement des usagers afin d'éviter l'étalement des voitures dans les espaces naturels ;
- la mise en place de panneaux d'information culturels ou sportifs et touristiques ;
- le balisage des principaux sentiers et croisements de sentiers ;
- la mise en valeur des points de vue (belvédère) ;
- l'entretien des aménagements et équipements ;
- l'aménagement d'aires d'embarquement de canoë, de seuils ;
- la revalorisation de certains sites ;
- la promotion globale du secteur.



Randonnée équestre

Le programme de réalisation s'échelonne en trois phases sur six ans. Le lancement de la première phase est prévu pour le courant de l'année 2006 et concerne les éléments prioritaires d'aménagement.

Le schéma de gestion des APN devrait donc permettre d'éviter la détérioration des espaces et les conflits d'usage ; il constitue également un moyen de valorisation et de développement du territoire par les sports de pleine nature.



Canoë sous le Pont du Diable

L'étude, rendue en octobre 2005, se divise en deux phases.

Un état des lieux des APN sur le Grand Site

Il consiste en un diagnostic :

- du cadre juridique ;
- de l'offre d'activités ;
- de l'étendue du marché des loisirs et des sports de pleine nature ;
- de l'organisation territoriale de ces activités sur le Grand Site ;
- des contraintes environnementales présentes sur le site, où il convient d'éviter tout développement supplémentaire des activités de pleine nature.

Un plan de gestion et d'aménagement

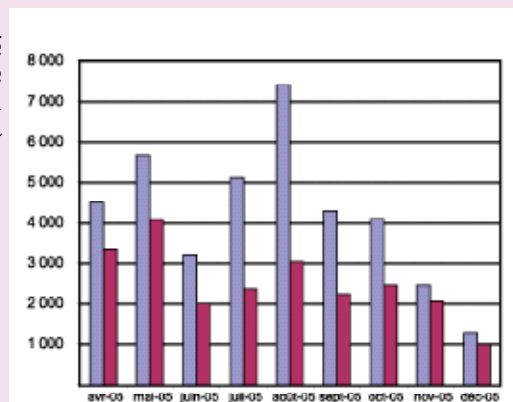
L'étude formule des propositions, assorties d'une cartographie, selon les potentialités et les contraintes de chaque territoire. Plusieurs types de projets de développement et

▼ Fréquentation des sentiers de randonnée

Un système de comptage a été mis en place sur le Grand Site pour mesurer la fréquentation sur les départs de randonnée à Saint-Guilhem-le-Désert.

Fréquentation mensuelle au départ des sentiers de randonnée en nombre de visiteurs en 2005

- Chemin du Bout du Monde
- Chemin des Fenestrettes



Représentants des activités de pleine nature

Interview croisée

Quels sont, selon vous, les atouts et les contraintes du Grand Site pour la pratique des APN ?

P. Brunet : En ce qui nous concerne, les seules contraintes sont liées à la circulation. Beaucoup de chemins sont du domaine de l'ONF et de plus en plus réglementés, il nous faut donc systématiquement demander une autorisation pour pouvoir les emprunter. Dans le cas de chemins privés, nous nous rapprochons du propriétaire.

Du côté des avantages, pour nous qui ne sommes pas prestataires de services mais juste pratiquants, le Grand Site est un paradis : région purement calcaire, beaucoup de bois, peu d'activités humaines ; nous avons une grande liberté de pratique.

F. Galat : A mon sens, le principal avantage c'est l'espace, l'espace en trois dimensions.

De plus, le travail de fond et de concertation qui a été réalisé dans le cadre du schéma de gestion des APN a permis de rassembler tous les utilisateurs et d'aplanir les contraintes.

Je pense par exemple à la Maison des Plos : elle est au cœur de trois sociétés de chasse (St-Jean-de-Fos, Montpeyroux et Saint-Guilhem). Avant il y avait des difficultés, notamment avec les chasseurs, mais elles se sont estompées. Je pense à la chasse parce que c'est le problème le plus fréquent, mais on peut citer également la circulation des véhicules à moteur.

Quelles relations existe-t-il entre les différentes activités ?

P. Thuot : Comme le soulignait F. Galat, les difficultés sont souvent liées aux activités motorisées. Il s'agit le plus souvent de pratiques individuelles et non fédérées, elles sont donc plus difficiles à gérer. Il y a également des problèmes avec les VTTistes descendeurs. La proposition de réserver des pistes aux VTT et d'autres cheminements aux autres randonneurs pourrait constituer une réponse.

P. Brunet : Le point noir, pour nous, ce sont également les activités à moteur, notamment les quads et les motos. Sinon, nous prenons bien sûr en compte lors de nos déplacements les périodes de chasse pour qu'il n'y ait aucun souci et, une fois sous terre, nous sommes tranquilles !

F. Galat : Pour les activités motorisées, une solution pourrait être la mise en place d'autorisations ponctuelles ; par exemple, ouvrir les portions réglementées à des randonneurs motorisés certains jours et à des heures précises. Que ce soit par rapport à l'impact sur les chemins et sur l'environnement mais aussi pour la médiation entre les usagers, ces conventions pourraient conduire à une meilleure compréhension. Sinon, en ce qui concerne les relations avec les autres associations, il n'y a aucun souci, d'autant plus que nous sommes utilisateurs de ces autres associations. Par exemple, des groupes qui viennent sur plusieurs jours pour pratiquer la randonnée pédestre avec des ânes sont aussi demandeurs d'autres activités : découvrir une cavité, naviguer en canoë sur l'Hérault. Nous les orientons donc vers les structures qui proposent ces activités.

R. Pla : La fédération de chasse de l'Hérault, relayée par toutes les sociétés de chasse, s'efforce de sensibiliser les chasseurs au respect des autres usagers des sites naturels. A Aniane, si un chasseur est l'objet d'une plainte pour insulte ou violence, il est immédiatement exclu de l'association. Depuis deux ans, nous constatons moitié moins de plaintes.

Que pensez-vous de la mise en œuvre du schéma de gestion des APN et qu'en attendez-vous ?

F. Galat : Ce schéma est nécessaire mais, s'il faut prendre des directives strictes pour la protection des zones fragiles, il faut éviter d'être trop intrusif dans les endroits moins fragiles. L'information est nécessaire mais l'utilisateur doit être responsabilisé, il doit faire partie du site et se l'approprier. Pourquoi pas une charte citoyenne d'utilisation de l'espace ?

P. Brunet : Faciliter l'accès au Grand Site, c'est bien mais je pense que plus les gens seront amenés à venir de manière autonome, mieux ce sera : plus les efforts ont été importants pour atteindre un site, plus on l'apprécie et on le respecte. Le fait qu'il y ait des gens locaux qui réfléchissent à quoi faire découvrir et quoi mettre en valeur, c'est très positif. C'est important de valoriser les lieux qui en valent la peine mais tout en laissant les gens découvrir d'eux-mêmes.

Les visiteurs ont de plus en plus une pratique de consommation des lieux, ils ne se les approprient pas et n'en prennent pas soin. Il faut absolument éviter que les aménagements mis en place sur le Grand Site ne favorisent ce comportement. On peut éviter cette dérive en responsabilisant les visiteurs.

Les interviewés

- Francis GALAT, association Piloutâne (Saint-Guilhem-le-Désert)
04 67 57 38 29 - piloutane@wanadoo.fr
<http://piloutane.free.fr>
Occupe et gère la Maison Forestière des Plos depuis 2002

Activités : randonnée pédestre avec des ânes de bât et accueil de randonneurs pour la journée ou en nuitée (gîte étape)

- Patrice THUOT, Cavalcade (Puéchabon)
04 67 57 47 72
cavalcade.thuot@wanadoo.fr
Activités : organisation de promenades et de randonnées équestres, de 2 h à une semaine ; élevage de chevaux

- Patrick BRUNET, club de spéléologie de Montpeyroux
<http://castellas.info/speleo>
40 adhérents
Activités : spéléologie classique, prospection, initiation et découverte

- René PLA, Société de chasse d'Aniane
280 adhérents
Activités : chasse du gros gibier dans les bois et du petit gibier en plaine dans les vignes

Une nouvelle vie pour la maison Sabadel

La Maison de la poterie

La commune de Saint-Jean-de-Fos vient d'acquérir le dernier atelier de poterie traditionnel encore en état : la maison Sabadel. Elle souhaite y aménager une Maison de la poterie, avec le soutien de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault dans le cadre de l'Opération Grand Site. Cet ancien atelier de potier, ayant fonctionné jusqu'en 1920, va ainsi se réveiller et être réinvesti par la poterie.

Ce projet s'inscrit dans l'objectif d'amplifier le pôle culturel et artisanal autour du métier de potier en zone rurale, de diffuser la fréquentation touristique sur l'ensemble du Grand Site, d'améliorer l'accueil du public et l'animation touristique et culturelle.

La Maison de la poterie constituera un nouveau lieu d'accueil et de découverte tout en contribuant à la promotion de la variété des atouts locaux. La mairie de Saint-Jean-de-Fos est accompagnée dans la conduite de cette opération communale par la Communauté de communes qui en assure, notamment, la maîtrise d'ouvrage déléguée.

Le bureau d'études Les Clefs du Patrimoine a été choisi pour réaliser une étude de définition et de programmation qui comprend quatre phases :

- Phase 1 : diagnostic et définition du contenu muséographique.
- Phase 2 : élaboration du programme.
- Phase 3 : définition du mode de fonctionnement.
- Phase 4 : définition de la stratégie de communication.

Le rendu de l'étude est prévu pour la fin du printemps 2006.

A terme, la commune de St-Jean-de-Fos disposera d'un lieu de découverte et d'animation entièrement dédié à l'artisanat qui fait sa renommée, avec :



La maison Sabadel à Saint-Jean-de-Fos

- des expositions permanentes (présentation des collections, espace d'interprétation sur l'histoire et les techniques de la poterie) ;
- des expositions temporaires ;
- des salles et ateliers d'animation et d'apprentissage ;
- un point d'accueil accompagné d'un coin détente ;
- un jardin paysagé ;
- et dans le village un cheminement piéton sur la poterie et le patrimoine communal.

En parallèle à la création de la Maison de la poterie, l'aire de stationnement limitrophe sera réaménagée et le village verra sa traversée transformée par le réaménagement et la mise en sécurité de l'avenue du Monument.

▼ Contact

Pour toute information sur cette opération :

- Communauté de communes
Laure BENE
04 67 57 04 50
- Mairie de Saint-Jean-de-Fos
04 67 57 72 97